

## TERMES DE REFERENCE DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET

### « LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS EN HAÏTI, 2017-2021 »

---

#### 1. CONTEXTE

Haïti est souvent décrit comme le seul pays de l'hémisphère occidental à figurer sur la liste des pays les moins avancés et se classe au 163e rang pour l'indice de développement humain (IDH) (rapport PNUD 2016). Peuplé d'environ 10,750 000 habitants<sup>1</sup> dont 53% vivent en milieu rural, la population d'Haïti est plutôt jeune. Plus de 50% de la population d'Haïti est âgée de moins de 21 ans. Les enfants et les jeunes représentent de ce fait un enjeu de développement important et une *responsabilité toute aussi grande*. La protection et le développement des filles et garçons Haïtiens revêtent donc une importance capitale. Au niveau économique : 61,7% de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>.

Au-delà des indices de revenu économique, la majorité des ménages en Haïti sont confrontés à une situation de pauvreté multidimensionnelle à savoir tant un faible revenu que des accès limités à une alimentation de qualité, un logement adapté, des soins de santé ou aux services d'éducation. On estime que près de 60% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Haïti sont des femmes. Etant donné la forte représentation des enfants dans cette population, la pauvreté multidimensionnelle des enfants est une source majeure de préoccupation tant à court terme - survie et développement des enfants, qu'à long-terme - développement économique et social du pays.

Les difficultés économiques auxquelles font face les familles haïtiennes se trouvent aggravées par les catastrophes naturelles qui ont secoué le pays, tel le tremblement de terre de janvier 2010, suivi d'une grave épidémie de choléra et de multiples ouragans et tempêtes tropicaux qui ont contribué à ralentir le développement d'Haïti dont l'Ouragan Matthew qui a frappé en Octobre 2016 les départements des Nippes, du Nord-Ouest, du Sud et de la Grand'Anse. Ces deux derniers départements ont vu près de 80% de leurs ressources agricoles anéanties et au moins 70% des habitations détruites, y compris des bâtiments abritant des services sociaux : écoles, centres de santé etc. On estimait à 175,000 le nombre de personnes en abris temporaires dont 54% de ménages dirigées par des femmes seules. La dégradation environnementale fait d'Haïti un pays très vulnérable aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, les services sociaux de base sont très faibles, avec une disparité croissante entre les zones urbaines et rurales.

La famille, noyau primaire de protection, est elle-même extrêmement fragilisée par le contexte socio-économique, politique et climatique du pays. On estime ainsi que 80% des habitants d'Haïti courent le risque de vivre un choc d'ampleur significative au cours de leur vie : social, politique ou climatique (Comité National de Sécurité Alimentaire).

Cependant, malgré les progrès réalisés ces dernières années notamment en ce qui concerne le renforcement du cadre législatif de protection de l'enfant (réforme de la loi sur l'Adoption, adoption

---

<sup>1</sup> IHSI, estimation de la population, 2015

<sup>2</sup> <http://www.haitilibre.com/article-20484-haiti-social-indice-de-developpement-humain-haiti-classe-163e-sur-188-pays.html> consulté le 18 aout 2017

d'un code sur la Paternité, la Maternité et la Filiation, proposition de Code de Protection de l'Enfant soumise au Parlement), les cas d'abus, de négligence, d'exploitation, de violence ou d'abandon des enfants continuent de constituer une source majeure de préoccupation. En effet, bien qu'un cadre normatif protecteur existe en Haïti, celui-ci est encore à la fois peu connu de la majorité de la population et difficilement mis en œuvre.

Le travail des enfants empêche non seulement les enfants d'acquérir les compétences et l'éducation dont ils ont besoin, mais contribue également à perpétuer la pauvreté et pèse sur l'économie nationale par des pertes de compétitivité, de productivité et de revenus potentiels. Il aggrave de plus la situation sociale des filles quittant le système scolaire sans qualifications pour lesquelles l'insertion durable, digne et pérenne sur le marché du travail continue de représenter un défi de taille. Le retrait des enfants, notamment les filles, des pires formes de travail, et leur accès et maintien dans le milieu scolaire à des options de formation professionnelle adaptées et promouvant l'inclusion et l'égalité entre les filles et les garçons, contribuent directement à la création d'un travail décent pour les adultes et à des familles et communautés cohésives, inclusives et égalitaires.

Mettre fin au travail des enfants et protéger tous les enfants de la violence, des abus, de la négligence et de l'exploitation, devrait inclure une analyse plus large de l'environnement social et économique et des pratiques individuelles et communautaires.

Une étude nationale sur le placement et le travail domestique des enfants<sup>3</sup> (Fafo, 2015) a défini les enfants travailleurs domestiques comme des filles ou garçons (i) qui sont séparés de leurs parents, (ii) qui ne suivent pas une progression normale dans leur éducation, et (iii) qui travaillent plus que d'autres enfants dans des activités allant au-delà des tâches ménagères normales (plus de 14 heures par semaine pour les enfants en dessous de l'âge minimum du travail) et (iv) sont employés dans les pires formes de travail des enfants.

Cette étude nationale a trouvé notamment que :

- (i) 25% des enfants haïtiens de 5 à 17 ans (un enfant sur quatre) vivent séparés de leurs parents ce qui correspond à une augmentation très importante depuis 2001 où la proportion était estimée à 8% ;
- (ii) Bien que les filles soient plus susceptibles d'être placées en situation de travail domestique sous ses pires formes, la proportion globale de filles et des garçons est respectivement de 52% et 48%
- (iii) La plupart des enfants (sans distinction majeure de sexe) (21%) vivent avec d'autres membres de la famille (en famille élargie), alors que les 4% restants vivent « chez un tiers » qui sont des inconnus ou des personnes n'appartenant pas à la famille ;
- (iv) Dans la majorité des cas, les ménages qui reçoivent l'enfant le font à travers un réseau social informel et sans contrepartie financière, là également peu de disparités de genre constatées malgré une analyse sous ce prisme (voir rapport de tabulation de l'étude) ;
- (v) En général, le travail domestique des enfants est considéré comme une « solution » pour les ménages qui ont besoin d'une aide à domicile, mais c'est parfois également une façon d'aider un membre de la famille confronté à des difficultés et se trouve dans l'incapacité de s'occuper de ses enfants à un moment donné ;
- (vi) Les enfants de la tranche d'âge légèrement supérieure (10 ans et plus), en majorité des garçons, cherchent souvent un emploi afin de financer leur propre scolarisation. Il est donc

---

<sup>3</sup> Placement et le travail domestique des enfants en Haïti en 2014, Fafo (2015)

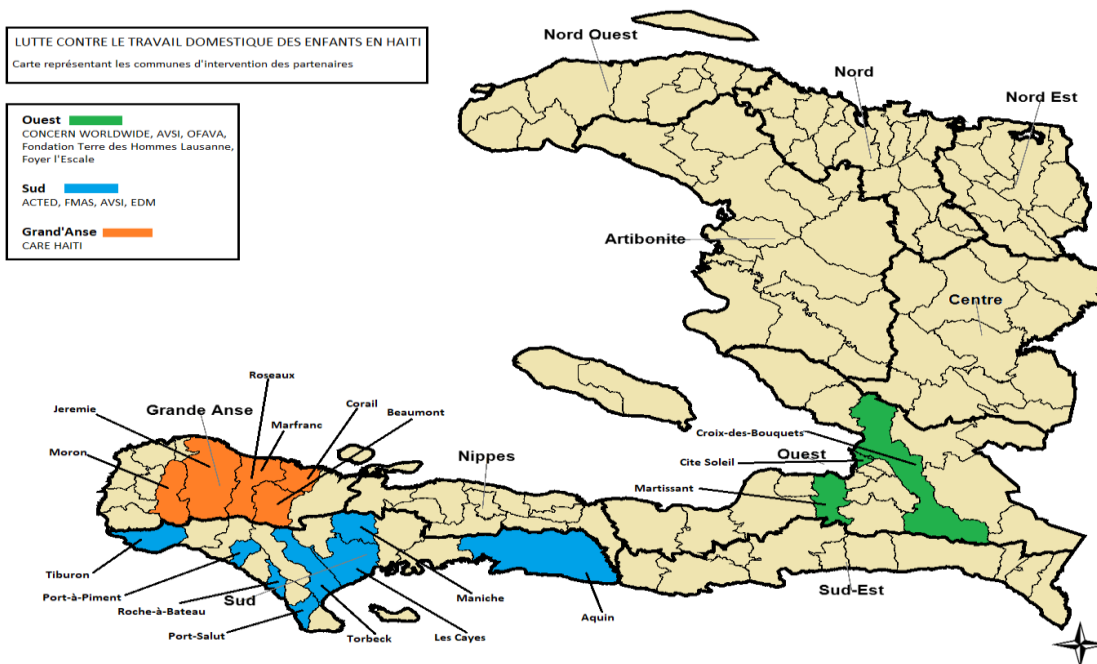
- important d'aborder la question du travail domestique de façon multidimensionnelle en Haïti. Si certaines situations prennent la forme de placement familial ou de placement dans des formes traditionnelles à des fins d'apprentissage ou d'éducation, d'autres, concernant une majorité de filles, s'apparentent à des formes d'esclavage moderne.
- (vii) Ainsi si l'on estime à 407 000 le nombre d'enfants travailleurs domestiques en Haïti, plus de la moitié d'entre eux serait dans des formes inacceptables de travail au regard de la charge de travail et des opportunités de développement psychologique, physique et de l'accès à des opportunités éducatives.
  - (viii) Près de 60% de ces enfants dans des conditions inacceptables de travail seraient des filles, essentiellement employées en milieu urbain. Les garçons en revanche sont surreprésentés en milieu rural, dans des tâches agricoles et leur présence s'accroît en milieu urbain depuis 2011 en lien avec une paupérisation croissante portée par une croissance démographique que les avancées socio-économiques peinent à freiner.
  - (ix) Les ménages se séparant d'enfants sont dirigés à portion équivalente par des femmes seules ou des couples. Cela contraste avec les ménages qui ont reçu des enfants - ce groupe à la plus forte proportion de ménages monoparentaux féminins en raison de la charge de travail domestique et de la 'care economy' dont elles sont le principal acteur. Ceci peut conduire les femmes à avoir recours au travail domestique d'un enfant afin de répondre à cette charge sociale.
  - (x) La plupart des foyers qui ont envoyé leurs enfants sont situés en zone rurale, tandis que les ménages receveurs se trouvent à la fois en zones urbaines et rurales et ont un revenu plus élevé que les familles qui envoient des enfants ou un accès amélioré aux services sociaux notamment à l'éducation.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

---

Face à l'ampleur du travail domestique des enfants et à ses effets néfastes sur leur bien-être et droits, l'UNICEF en partenariat avec le Gouvernement Haïtien et des ONG nationales et internationales a initié, depuis 2017, un projet pour adresser le phénomène en se focalisant sur trois départements (Ouest, Sud et Grand'Anse). Le projet est placé sous la direction d'un comité directeur présidé par le Ministère des Affaires sociales et du travail. Un comité de pilotage multisectoriel assure l'orientation stratégique du projet.

**Figure 1:** Zone de mise en œuvre du projet lutte contre le travail domestique en Haïti



Ce projet s'aligne à l'axe 3 « Refondation sociale » du Plan stratégique de développement de Haïti notamment « 3.6-Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse ; 3.8. Organiser la solidarité sociale ; 3.9. Assurer l'Égalité de genre ». Il s'aligne aussi aux Objectifs de Développement Durable (ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et 8 sur « travail décent et la croissance économique », au Plan Stratégique 2018-2021 de l'UNICEF (Objectif 3, Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation) et au Country Programme Document (CPD) 2017-2021 de l'UNICEF Haïti notamment en son Outcome 5 sur la protection de l'enfant.

Le résultat ultime du projet est de s'assurer que « Les enfants des départements cibles ont une exposition réduite aux pires formes de travail des enfants, particulièrement à l'exploitation par le travail domestique et sont protégés ».

En vue d'atteindre ce résultat, le projet applique une approche intersectorielle s'articulant autour de trois effets à moyen et long terme à savoir :

- (i) L'environnement, institutionnel, politique et législatif pour l'élimination du travail des enfants et en particulier le travail domestique des enfants et la lutte contre la violence y compris basée sur le genre est renforcé ;
- (ii) Les enfants en situation de travail domestique ou à risque de violence basée sur le genre (VBG) bénéficient d'une protection accrue en tenant compte des vulnérabilités spécifiques des filles et femmes.
- (iii) Un renforcement de la prévention du travail des enfants dans des conditions inacceptables avec une attention spécifique à la détection des situations de violences sexuelles et basées sur le genre est assuré.

Les principales stratégies de mise en œuvre du projet sont :

- Plaidoyer pour le renforcement du cadre légal et institutionnel ;

- Education de base formelle et non formelle pour les enfants vulnérables ;
- Formation professionnelle et accompagnement à l’insertion professionnelle pour les enfants de 14 à 17 ans ;
- Réunification familiale pour les enfants séparés
- Renforcement des capacités économiques des ménages vulnérables ;
- Appui psychosociale et médical ;
- Appui institutionnel.

Le projet est directement mis en œuvre par des ONG partenaires en collaboration étroite avec les services techniques de l’Etat. Des accords de coopération (PCA) précisent les conditions de collaboration entre UNICEF et ces partenaires, notamment les rôles et responsabilités de chaque partie. Un Comité directeur mis en place en 2017 assure de la bonne exécution des activités du projet. Ce comité co-présidé par le MAST et Affaires Mondiales Canada donne des orientations stratégiques et l’appui technique nécessaire pour assurer que les activités réalisées sur le terrain sont celles qui sont planifiées de façon coordonnée. Le comité est composé de représentants du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), l’Institut du Bien Etre Social et de recherches (IBESR), le Ministère de l’Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), l’Institut National de formation Professionnelle (INFP), le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de la Jeunesse et de l’Action Civique (MJSAC) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Bureau International du travail (BIT), et l’UNICEF.

Le projet a bénéficié d’un appui financier du Gouvernement du Canada pour un montant total de 11,900,000 CAD (8,910,000 USD) pour une durée de quatre ans (Mars 2017 à Juin 2021).

**Tableau 1** : Prévision de cibles par paquet de réponse

<b>Paquet de réponse</b>	<b>Cibles globales</b>	<b>Gd Anse</b>	<b>Sud</b>	<b>PaP</b>
Réinsertion scolaire (enfants de 6-14 ans)	3000	1200	1050	750
Ménages vulnérables soutien socio-économique	6000	2400	2100	1500
Formation professionnelle (enfants de 14 à 17 ans)	1700	680	595	425
Réponse d'urgence (enfants de 6 à 17 ans)	2500	375	375	1500
Dialogue et mobilisation sociale (enfants et adultes)	250000	75000	75000	100000
Réunification familiale (enfants de 6-17 ans)	5000	1500	1750	1750

### **3. BUTS, OBJECTIFS ET PORTEE DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS**

#### **3.1. BUTS ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS**

Cette évaluation poursuit un but d’apprentissage et de redevabilité.

Par rapport au but de **l’apprentissage**, cette évaluation est censée mesurer l’atteinte des objectifs et résultats prévus du projet de mars 2017 à Juin 2019, d’identifier des leçons tirées et de proposer des

recommandations et des suggestions pour la prochaine phase du projet (2019-2021). Ces informations devraient permettre aux membres du Comité Directeur, aux ONG d'exécution et à l'UNICEF :

- (i) D'optimiser la planification, l'exécution et le suivi et évaluation des futures interventions en matière de la lutte contre le travail domestique des enfants, ;
- (ii) D'apporter des ajustements au projet en vue d'accroître son impact sur les conditions de vie des enfants ciblés
- (iii) De renforcer le plaidoyer à haut niveau et la mobilisation des ressources dans ce domaine.

Par rapport au but de la **redevabilité**, cette évaluation vise à rendre disponibles aux partenaires clé du programme national de protection de l'enfance (bailleurs de fonds, agences gouvernementales et les communautés bénéficiaires) les informations les plus objectives possible sur les résultats des interventions du projet de l'UNICEF, notamment en faveur des filles et des femmes, afin de renforcer les programmes existants.

L'objectif général de l'évaluation est de fournir des évidences permettant le développement d'une stratégie de réponse pérenne et à haut impact dans la lutte contre le travail domestique des enfants.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

1. Evaluer de façon systématique et objective la pertinence, l'efficacité , l'efficience et la durabilité du projet « lutte contre le travail domestique des enfants ».
2. Evaluer de façon systématique et objective la prise en compte du genre et de l'équité dans le processus de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet
3. Identifier et analyser les facteurs favorisant et les goulots d'étranglement de mise en œuvre du projet (y compris les mécanismes de coordination, les complémentarités et les synergies entre les parties prenantes du projet) ainsi que la qualité des réponses aux défis rencontrés ;
4. Proposer des recommandations quant au passage à l'échelle ou à la redéfinition du projet en vue d'une élimination durable du phénomène lutte contre le travail domestique des enfants au niveau national.

### **3.2. PORTEE DE L'EVALUATION**

L'évaluation portera sur les trois départements de mise en œuvre du projet : Ouest, Sud et Grand Anse. L'évaluation couvrira la période de mars 2017 à juin 2019 sur l'ensemble de la zone d'intervention.

L'évaluation devrait analyser les différents types des résultats du projet dont les résultats inattendus ou non souhaités et déterminer de façon approfondie les principaux goulots d'étranglements freinant la mise en œuvre du projet ainsi que les opportunités à saisir pour lever les barrières et ainsi mieux réaliser les résultats escomptés et atteindre les enfants les plus vulnérables.

Le projet en cours d'évaluation couvre le domaine spécifique de travail domestique des enfants dans le cadre de la protection de l'enfant en République d'Haïti

L'évaluation devra être conduite en respectant les standards et normes de qualité du Groupe d'Evaluation des Nations Unies (UNEG)<sup>4</sup>.

## **4. UTILISATION DE L'EVALUATION**

---

Les activités menées dans le cadre du projet « lutte contre le travail domestique des enfants » dans les trois départements ont permis de développer une couverture large en termes de protection des enfants victimes en situation de séparation familiale et exposés au travail domestique. L'évaluation a mi-parcours fait partie du processus d'assurance qualité du projet et est inscrit dans le plan de travail approuvée par

---

<sup>4</sup> Normes et Standards en Evaluation, UNEG, 2016 : <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

Affaires Mondiales Canada et le l'UNICEF. L'utilisation primaire de l'évaluation concerne l'apprentissage et la programmation : l'évaluation aidera le bureau pays de l'UNICEF et les partenaires directs du projet (Comité Directeur, ONG d'exécution) à documenter et mieux comprendre les résultats atteints, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du projet et à améliorer sur base des leçons apprises et recommandations pour la prochaine étape du projet. De plus, les résultats de cette évaluation vont servir à affiner les stratégies d'intervention et à améliorer ou renforcer les actions de plaidoyer sur base des évidences auprès des partenaires stratégiques, techniques et financiers en matière de travail domestique des enfants. Ils serviront également à alimenter les événements majeurs de programmation attendus en 2019 incluant la revue à mi-parcours du programme de coopération UNICEF-Gouvernement de Haïti 2017-2021 (CPD 2017-2021) ; la revue à mi-parcours du UNDAF 2017-2021 et l'élaboration des Plans de Travail Annuel 2020-2021 entre l'UNICEF et le Gouvernement Haïtien dans le domaine de la protection de l'enfant notamment sur la prévention et la réponse au travail des enfants. Le bureau UNICEF Haïti développera et mettra en œuvre un plan formel de réponse aux différentes recommandations de l'évaluation.

Le caractère externe de l'évaluation est une assurance d'un contrôle qualité objectif et impartial permettant de se diriger vers des recommandations, corrections et adaptations visant une performance accrue des interventions au profit des enfants victimes de travail domestique. Cette évaluation cherche à nourrir la réflexion commune des différents acteurs impliqués afin de trouver des solutions pérennes et réalisables.

Afin de promouvoir un processus d'apprentissage plus élargi, le rapport final d'évaluation et la réponse du management aux recommandations de l'évaluation seront partagés avec d'autres bureaux de l'UNICEF (à travers de la base globale des recherches et des évaluations). Le rapport sera restitué et rendu accessible à diverses audiences via le site web du bureau pays de l'UNICEF et d'autres canaux d'information (ex. email, etc.).

## 5. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

---

L'évaluation sera effectuée sur la base des critères de l'OCDE<sup>5</sup> adoptés aussi par le Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG) incluant notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Les critères de genre et d'équité seront aussi pris en compte.

<b>Pertinence</b> – La mesure dans laquelle le projet est adapté aux besoins de la population cible, les besoins des pays, les priorités internationales et les politiques des partenaires et des donateurs
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Questions clé :

- 1- Dans quelle mesure le projet répond-il aux priorités nationales et mesures législatives prises en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur domestique en Haïti ? Quel est le degré d'alignement entre ce projet et : (i) les programmes et les politiques du gouvernement et de ses partenaires dans ce domaine et (ii) les autres projets menés en matière de la promotion des droits de l'enfant dans la zone d'intervention ?
- 2- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation du Plan Stratégique de développement de Haïti, et des ODD ?
- 3- Dans quelle mesure le projet prend-il en compte les besoins et les demandes exprimés par les bénéficiaires directs (les enfants travailleurs domestiques et leurs familles) et les parties prenantes (ministères, autorités centrales et locales, communautés etc.) du projet ?

---

<sup>5</sup> Critères pour évaluer l'aide au développement, DAC-OCDE :

<http://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

- 4- Comment et à quel degré les bénéficiaires directs et les parties prenantes du projet ont-ils été impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet ?
- 5- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la réalisation des cibles de l'Agenda pour le Travail Décemment en Haïti ?

**Efficacité :** La mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints, ou sur le point d'être atteints

- 6- Dans quelle mesure les activités et les résultats escomptés du projet ont-ils été réalisés et dans le délai prévu ?
- 7- Dans quelle mesure le projet a-t-il créé des conditions favorables pour renforcer l'engagement des autorités nationales et décentralisées dans la lutte contre le travail domestique des enfants, notamment en matière de l'application des mesures législatives et de changement des normes sociales (environnement propice) ?
- 8- Quelle a été la performance du projet sur le plan de la planification (ciblage, identification des besoins, analyse des capacités, développement des stratégies et des plans d'action, outillage etc.), de l'exécution (modes opératoires, coordination, partenariats, ajustements stratégiques etc.) et du suivi évaluation (définition des indicateurs, utilisation des outils adaptés, collecte et analyse des données, évaluation et dissémination des résultats, application des leçons tirées etc.) ?
- 9- A ce jour, qu'est-ce qui peut être considéré comme domaines de succès au vu des interventions du projet ? Quels facteurs ont favorisé les réalisations du projet et pourquoi ? Quelles stratégies faudrait-il prendre pour promouvoir ses effets bénéfiques ? Quel a été le degré d'implication et de consultation des mandants tripartites (Le Gouvernement, les syndicats et les employeurs) ?
- 10- Quels goulots d'étranglement ont été rencontrés à chaque étape du projet ? A quoi sont-ils dus et quelles mesures d'anticipation ou correctives devraient être envisagées ? Quelle a été l'efficacité des stratégies déployées pour répondre à ces défis ?

**Efficience :** La mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

- 11- Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace en termes d'allocation, d'utilisation et de mobilisation des ressources financières (provision à temps des budgets, niveau d'exécution budgétaire, respect des procédures, efforts et résultats de mobilisation des ressources etc.) ?
- 12- Quels facteurs ont affecté l'efficacité financière du projet et pourquoi ? Quelles mesures alternatives ou novatrices devraient être prises pour maximiser ou minimiser leurs effets ?
- 13- A quel point la gestion du Projet s'est-elle effectivement consacrée au contrôle de la performance et des résultats du programme ? Un mécanisme/système de suivi et évaluation a-t-il été mis en place et à quel point est-il efficace ? Des informations pertinentes sont-elles systématiquement collectées et exploitées ? Les données sont-elles sensibles au genre et désagrégées par sexe et suivant tout autre critère pertinent ?
- 14- Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d'autres projets d'UNICEF et du BIT et avec d'autres programmes dans le pays pour accroître son efficacité et son impact ?

**Durabilité :** Continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention.

- 15- Dans quelle mesure le projet a-t-il promu le processus d'appropriation, de renforcement des capacités, de partenariat, de coordination et de concertation entre les parties prenantes leur permettant de pérenniser les bénéfices des interventions ? Dans quelle mesure le projet peut-il continuer et se pérenniser une fois que le financement international sera terminé ?
- 16- Sous quelles conditions les stratégies appliquées dans ces domaines pourraient être répliquées ou mises à l'échelle au sein ou au-delà des trois départements projet ?
- 17- Est-ce que la stratégie peut subsister à la fin du financement ? Est-ce que le programme est en train de poser les bases pour une durabilité et appropriation des activités par les institutions haïtiennes ?

**Équité et genre :** La mesure dans laquelle le projet a atteint les enfants les plus défavorisés, et leurs familles, et promu un accès aux services de qualité pour tous les enfants et leurs familles sans discrimination, biais ou favoritisme. La mesure dans laquelle le projet adresse et tient compte des besoins spécifiques ou des besoins différenciés entre les filles et les garçons

- 18- Dans quelle mesure les filles et garçons les plus vulnérables dans les sites d'interventions ont-ils pu bénéficier du projet ? Quelles catégories d'enfants vulnérables n'ont pas été atteintes par le projet et pourquoi ?
- 19- Dans quelle mesure les stratégies appliquées pourraient être améliorées pour assurer la prise en compte effective de l'équité (atteinte des enfants les plus vulnérables) dans les différentes étapes du projet (planification, exécution, suivi et évaluation) ?
- 20- Les filles et les garçons ont-ils été atteints de façon équitable par le projet ? Quels facteurs ont entravé l'équité en genre du projet et pourquoi ?
- 21- Dans quelle mesure les stratégies appliquées pourraient être améliorées pour assurer la prise en compte effective des besoins différenciés entre les filles et les garçons dans les différentes étapes du projet (planification, exécution, suivi et évaluation) ?

## 6. APPROCHE ET METHODOLOGIE

---

### 6.1. METHODES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES

Cette évaluation formative appliquera une approche 'méthodes mixtes', à savoir une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives. La méthodologie devra aussi bien être en ligne avec l'approche basée sur les droits humains et le genre. Pour bien cerner les réels effets du projet, les évaluateurs devront effectuer une analyse comparative entre les groupes ayant bénéficié du projet (notamment les enfants retirés du travail domestique ou exposés aux pires formes de travail ainsi que leurs parents) et les groupes qui n'ont pas été touchés par le projet et qui ont des caractéristiques socio-économiques similaires que les bénéficiaires.

1. Méthodes quantitatives : des données quantitatives seront collectées à partir des questionnaires auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du projet dans les trois départements d'intervention. Ces questionnaires devront être adaptés au niveau d'instruction des répondant(e)s et apporter des informations permettant de renseigner les indicateurs du projet, d'apprécier le progrès par rapport aux données de base et de répondre aux questions évaluatives définies dans section 5.
2. Méthodes qualitatives incluant : (i) des entretiens avec les gestionnaires du programme au niveau de l'UNICEF, les services techniques (IBESR, MAST), les ONG et autres partenaires

d'exécution (CARE Haiti, ACTED, AVSI, CONCERN WORLDWIDE, Foyer l'ESCALE, OFAVA, Fondation Terre des Hommes Lausanne, BIT, INFP) pour avoir leur appréciation des résultats ainsi que leurs perceptions des problèmes, des défis rencontrés, des opportunités et des réponses apportées par le programme ; (ii) des entretiens avec des informateurs-clés, tels que les points focaux, les leaders communautaires, les animateurs, et (iii) des focus groups avec des bénéficiaires et non-bénéficiaires du projet (parents, enfants) et les communautés locales dans les zones d'intervention en vue d'approfondir l'analyse des données collectées à travers les questionnaires. Il est souhaité de compléter ces informations par d'autres méthodes de collecte des données, telles que l'observation ou les études de cas.

La revue des principaux documents produits dans le cadre de la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet, surtout l'étude sur le placement et le travail domestique des enfants (Fafo, 2015), les annuaires et documents statistiques internationaux et nationaux, les revues sectorielles de la protection des enfants, les rapports annuels de l'UNICEF Haiti, les rapports des ONG d'exécution du projet, les rapports de progrès ou finaux aux donateurs, les rapports de mission de suivi et évaluations, le matériel audio-visuel produit lors de l'exécution du projet constituera une source des données quantitatives et qualitatives dédiées à alimenter le processus d'évaluation.

Les données de ces sources primaires et secondaires d'informations devront être triangulées systématiquement pour assurer l'objectivité, la cohérence et la qualité/profondeur de l'analyse. En lien avec le focus sur l'équité de l'UNICEF, il est important d'encourager la participation des groupes sociaux /enfants les plus vulnérables afin que leurs voix et visions soient réellement prises en compte dans la programmation des futures interventions. Pour cela, les informations collectées et présentées dans le rapport devront tenir compte le plus possible des différentes variables de désagrégation.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent correspondre aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées dans les TdR, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs. Ainsi, elles doivent être décrites en détail dans le rapport technique initial et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Une méthodologie plus détaillée incluant l'échantillonnage, les méthodes de collecte et d'analyse des données ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par l'équipe d'évaluation.

### **Considération éthique :**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation<sup>6</sup>, le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies<sup>7</sup> ainsi que les procédures de l'UNICEF sur les normes d'éthique en matière de recherche, évaluation, collecte et analyse des données<sup>8</sup>.

Lors du processus de la collecte et d'analyse des données, les évaluateurs sont tenus de prendre des mesures effectives pour protéger l'intégrité, la dignité, la diversité, la confidentialité et le respect des droits des participants à l'évaluation (notamment des groupes vulnérables dont les enfants) en ceci en conformité avec le code juridique national ou international. Ceci implique entre autres qu'aucun nom ne sera associé aux données collectées, que les participant(e)s peuvent refuser de participer à

---

<sup>6</sup> UNEG, <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines> .

<sup>7</sup> UNEG, <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

<sup>8</sup> UNICEF, [https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT\\_IV-UNICEF\\_Procedure\\_for\\_Ethical\\_Standards.PDF](https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF)

l'évaluation et continueront d'accéder aux services du projet et que les enfants ne seront pas interviewés sans consentement de leurs parents.

Compte tenu que l'évaluation impliquera la participation d'enfants et au vu du caractère sensible de la problématique évaluée, il est nécessaire que des mesures particulières soient prises par l'équipe d'évaluation pour assurer un processus éthique tout au long de l'évaluation. Cela implique, au minimum, que tous les outils de collecte des données devront être révisés par un comité éthique externe, et que la phase de collecte ne pourra pas commencer avant d'avoir intégré les commentaires du comité (le cas échéant) et reçu son approbation. UNICEF a établi au niveau global un contrat (LTA) pour des services de révision éthique externe et pourra être utilisé au cas où l'organisation sélectionnée ne compte pas avec un comité de révision éthique ou si ces mécanismes ne sont pas jugés suffisants selon la procédure de l'UNICEF sur les normes éthiques en matière d'évaluation<sup>9</sup>. L'organisation a ses propres mécanismes de révision éthique. Tous les participants à la collecte des données devront également avoir reçu une formation de base sur l'éthique. Finalement, l'équipe d'évaluation devra être attentif à développer un design méthodologique le plus approprié possible et qui prenne en compte le concept de « do no harm » et ne génère pas d'effets négatifs pour les personnes interviewées, spécialement les enfants. Concernant la participation d'enfants, l'équipe d'évaluation devra également réviser et appliquer les normes du guide sur « la recherche éthique impliquant des enfants » ([https://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR\\_LR.pdf](https://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR_LR.pdf)).

## 6.2. ECHANTILLONNAGE

La collecte des données sur le terrain se fera sur la base d'un échantillonnage des bénéficiaires dans les zones d'intervention. Il sera notamment tenu compte des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant et la perspective de genre. Une attention particulière sera accordée à la désagrégation des données quantitatives et qualitatives par sexe/âge et localité géographique. Le tableau ci-dessous donne une estimation de l'échantillon sur la base des résultats que le projet aura délivré d'ici à la période de collecte des données.

**Tableau n°3** : Proposition de plan d'échantillonnage pour l'évaluation du projet

Type de répondants	Taille d'échantillon	
	Bénéficiaires du projet	Non bénéficiaires - Groupe de comparaison
Enfants travailleurs domestiques ou à risque de travail domestique (14 à 17 ans)	400 enfants vulnérables bénéficiant du projet dont 200 filles et 200 garçons : - 200 jeunes de 14 à 18 ans en formations professionnelle - 200 enfants scolarisés ou rescolarisés ;	400 enfants dont 200 filles et 200 garçons dans les memes zones  200 jeunes de 14 à 18 ans - 200 enfants scolarisés ou rescolarisés ;
150 chefs de ménages (80% de femmes) bénéficiaires des activités de renforcement	150	150

<sup>9</sup> idem

économiques		
-------------	--	--

## 7. LIMITATIONS DE L'ÉVALUATION

En dépit de la délimitation du champ et des cibles de l'évaluation, des facteurs externes pourraient entraver la bonne réalisation de l'étude. La réalisation de l'étude dans la saison cyclonique (Juin à Octobre) pourrait être perturbée en cas de cyclone vu que deux départements concernés (Sud et Grand Anse sont souvent exposés aux risques de catastrophe. Des difficultés opérationnelles telles que l'accessibilité géographique de certains sites et l'instabilité politique pourraient également limiter la réalisation dans les délais de l'évaluation. En outre, les difficultés d'identifier les enfants domestiques pour les entretiens ou réticence des familles employant des enfants à participer à l'évaluation (ou biais dans leurs réponses pour des questions de désirabilité sociale), limitation dans les données quantitatives disponibles, pourraient avoir un impact important sur l'évaluation. Pour mitiger ces risques, le comité technique de pilotage et l'équipe d'évaluation feront des mises à jours régulières et opéreront les ajustements qui s'imposent.

## 8. PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet « lutte contre le travail domestique des enfants » dans les trois départements prendra 150 jours calendaires. L'évaluation se fera en quatre étapes (voir tableau ci-dessous) :

Activités	Responsable	Durée
<b>Étape 1 : Conceptualisation de l'évaluation (40 jours)</b>		
○ Réunions de préparation avec les parties prenantes du projet : collecte des documents de référence, définir les informations supplémentaires à rechercher, fixer des mesures pour garantir au processus d'évaluation une assise éthique etc.	UNICEF, BIT et IBESR et équipe d'évaluation ?	10 jours
○ Elaboration du rapport technique initial de l'évaluation et présentation au comité technique du plan et de la conception	Equipe d'évaluation	10 jours
○ Soumission du rapport initial et outils de collecte des données à un comité de révision externe et intégration des commentaires du comité le cas échéant	Equipe d'évaluation, comité de révision éthique externe	10 jours
○ Revue et validation du rapport technique initial, y compris la méthodologie détaillée, les outils de collecte et d'analyse des données et le plan de travail	Comité technique	10 jours
<b>Étape 2 : Collecte des données / phase terrain (40 jours)</b>		
○ Collecte des données sur le terrain	Equipe d'évaluation	40 jours
○ Organisation des réunions hebdomadaires de suivi pour faire le bilan de l'exécution de l'évaluation et prendre des mesures correctives par rapport aux contraintes identifiées (ex. manque de données, réticence etc.)	Comité technique	

Activités	Responsable	Durée
<b>Etape 3 : Analyse des données et rapportage (60 jours)</b>		
○ Compilation des données recollectées, analyses des bases de données, triangulation	Equipe d'évaluation	17 jours
○ Ecriture du rapport draft de l'évaluation et soumission au comité de pilotage	Equipe d'évaluation	20 jours
○ Réunion du comité technique pour amender le draft report	Comité de pilotage	3 jour
○ Prise en compte des commentaires et révision du rapport et présentation de la version finale de l'évaluation et soumission au comité de pilotage pour validation	Equipe d'évaluation	20 jours
<b>Etape 4 : Dissémination du rapport et suivi des recommandations (10 jours)</b>		
○ Préparation de la restitution de l'évaluation	Equipe d'évaluation	2 jour
○ Restitution des principaux résultats de l'évaluation	Equipe d'évaluation	2 jour
○ Préparation d'un plan d'action aux recommandations de l'évaluation ainsi que du plan de gestion des recommandations spécifiques adressées à l'UNICEF	Comité technique et UNICEF	2 jours
○ Soumission du rapport final dans la base des recherches et évaluation de l'UNICEF pour une revue de qualité indépendante (GEROS)	UNICEF	2 jours
○ Partage du rapport avec autres acteurs et audience plus large à travers le site web, email etc.	Comité de pilotage	2 jours

## 9. GESTION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera cogérée par le chef de la section Suivi et Evaluation et le Spécialiste en protection de l'enfant de l'UNICEF Haiti

Le gestionnaire de l'évaluation en coordination avec le Comité technique d'évaluation sera responsable pour :

- Apprêter toute la documentation à mettre à la disposition des évaluateurs,
- Fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations requises ;
- Apporter un avis critique sur les différents documents produits (y compris document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation par l'équipe d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
- Garantir l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation
- Orienter et suivre le processus de planification et de mise en œuvre de l'évaluation à travers des réunions régulières (au moins une fois par mois)
- Veiller au respect des modalités d'exécution et le calendrier du plan de travail et décider sur des ajustements éventuels en cas de besoin
- Faire un suivi de la conduite de l'évaluation sur le terrain
- Assurer que l'évaluation soit conduite en conformité avec les normes et standards de qualité de l'UNEG/UNICEF/BIT en concertation avec le Comité de pilotage du projet
- Analyser et assurer la qualité des rapports provisoire et final d'évaluation
- Faciliter la communication et le partage d'informations entre toutes les parties prenantes de l'évaluation.

Un Comité technique d'évaluation sera mis en place pour orienter le processus d'évaluation. Ce Comité sera présidé par le Directeur Général de l'IBESR en sa qualité de présidente du comité technique du projet et comprendra des représentants des principales parties prenantes du projet, à savoir :

- L'Institut du Bien-être social et de recherche (IBESR)
- L'Unité d'étude et de programmation (UEP) du MAST
- L'Institut national de formation professionnelle (INFP)
- Le Bureau international du Travail (BIT)
- La section protection de l'UNICEF
- La section Suivi-Evaluation de l'UNICEF
- Le Ministère a la condition féminine et des droits des femmes.

Le mandat du Comité technique d'évaluation est de :

- Réviser, fournir des commentaires et valider tous les rapports soumis par les consultants en coordination avec le gestionnaire de l'évaluation
- S'assurer de la livraison des documents nécessaires pour une bonne conduite de l'évaluation
- Faciliter les contacts et la prise des rendez-vous avec les parties prenantes
- Guider l'élaboration d'une réponse du management de l'intervention et un plan d'action pour donner suite aux recommandations de l'évaluation ;
- Promouvoir et suivre la dissémination et la communication des résultats de l'évaluation à des audiences variées.

L'équipe en charge de l'évaluation devra :

- Soumettre l'approche méthodologique ;
- Soumettre les instruments de collecte des données et autres documents pertinents à une révision éthique externe et intégrer les commentaires du comité
- Effectuer l'évaluation ;
- Soumettre les rapports en ligne avec les standards de l'UNICEF pour les rapports d'évaluation et intégrer les commentaires du comité technique ;
- La présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
- Elle est responsable de son propre matériel informatique et bureautique et de son lieu de travail. L'UNICEF ne mettra pas de matériel informatique ni de lieu de travail à la disposition de l'équipe.
- 

### Rôle des autres parties prenantes

No	Parties prenantes	Rôles clef attendu
01	Les gestionnaires du programme au niveau de l'UNICEF, les services techniques (IBESR, MAST), les ONG d'exécution (CARE Haiti, ACTED, AVSI, CONCERN WORLDWIDE, Foyer l'ESCALE, OFAVA, Fondation Terres des Hommes Lausanne, BIT, INFP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation</li> <li>▪ Partager avec l'équipe d'évaluation 1 ou 2 questions majeurs qu'ils souhaitent être adressées, abordées par l'évaluation et susciter ainsi davantage l'intérêt</li> <li>▪ Utiliser les données de l'évaluation</li> <li>▪ Soutenir tout le processus et à tous les niveaux</li> </ul>
02	Les informateurs-clés, tels que les points focaux, les leaders	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation</li> </ul>

	communautaires, les animateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partager avec l'équipe d'évaluation 1 ou 2 questions majeurs qu'ils souhaitent être adressées, abordées par l'évaluation et susciter ainsi davantage l'intérêt</li> <li>▪ Utiliser les données de l'évaluation</li> </ul>
03	Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir tout le processus et à tous les niveaux</li> </ul>
04	Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités</li> <li>▪ Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions future</li> </ul>

## **10. COMPOSITION ET COMPETENCES REQUISES DE L'EQUIPE D'EVALUATION**

Compte tenu de l'importance du travail qui requiert une organisation et une coordination soutenues du processus, l'évaluation sera confiée à une firme nationale ou internationale selon la procédure d'appel d'offre. L'équipe d'évaluation sera composée au minimum de **deux personnes**. Il est souhaitable de tenir compte de la composante genre dans la constitution de l'équipe, de la connaissance du contexte de Haiti et de la langue créole. Les consultants devront avoir une large expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et des programmes intégrés à base communautaire.

La composition souhaitée de l'équipe est au minimum :

- *Un(e) chef d'équipe, spécialiste en suivi et évaluation* (niveau senior) – Compétences :
  - PhD ou Master en sciences sociales ou autre domaine pertinent pour l'évaluation
  - Avoir au moins 12-15 ans d'expérience dans le domaine de suivi et évaluation des projets et programmes de développement social, avec au moins 5 ans comme chef d'équipe
  - Avoir une expertise internationale prouvée en matière de suivi et évaluation des projets et programmes
  - Excellente capacité en matière de recherche, des méthodes d'analyse des données quantitatives et qualitatives et de production des études de qualité
  - Excellente capacité de facilitation, de conduite des entretiens et de rédaction, spécialement avec des enfants et groupes vulnérables
  - Excellentes compétences en communication orale et écrite
  - Parfaite maîtrise du Français écrit et oral
  - Sensibilité au genre et l'équité
  
- *Un(e) expert en protection des enfants* (niveau senior) – Compétences :
  - Master en sciences sociales
  - Avoir au moins 8-10 ans d'expérience dans la programmation et l'exécution des projets dans le domaine de la protection de l'enfant
  - Excellente connaissance sur le contexte, les programmes et les politiques publiques en matière de la protection de l'enfant. Très bonne connaissance de la gestion axée sur les résultats et des méthodes d'analyse des données
  - Excellentes compétences en communication orale et écrite
  - Parfaite maîtrise du Français écrit et oral
  - Sensibilité au genre et l'équité

Pour faciliter la collecte des données, l'équipe peut se faire appuyer par des enquêteurs/trices.

## 11. PRODUITS ATTENDUS

---

Tous les rapports fournis par l'équipe d'évaluation feront l'objet d'une révision par le comité technique de l'évaluation ainsi que par un contrôle de qualité externe par le bureau régional de l'UNICEF. Les rapports doivent être alignés aux standards de qualité des rapports d'évaluation de l'UNICEF, à savoir pour le **rapport technique initial** :

[https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\\_UNEG\\_TOR\\_Checklist\\_updated\\_June\\_2017.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_UNEG_TOR_Checklist_updated_June_2017.pdf);

et pour le **rapport final** :

[https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\\_adapated\\_reporting\\_standards\\_updated\\_June\\_2017\\_FINAL.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL.pdf)

- Rapport technique initial de l'évaluation comprenant les éléments suivants :
  - La logique d'intervention ou théorie de changement du projet
  - Description des but, objectifs et portée de l'évaluation
  - Le cadre évaluatif et une matrice d'évaluation avec les critères et les questions d'évaluation, ainsi que les données, indicateurs, sources et méthodes pour répondre à chaque question.
  - Description complète et justification de la méthodologie, les méthodes de collecte et d'analyse des données primaires et secondaires
  - Les outils de collecte et d'analyse des données, ainsi qu'une liste des personnes à interviewer
  - Un plan détaillé d'échantillonnage
  - Les mesures éthiques qui seront prises lors du processus de l'évaluation
  - Les limitations de l'évaluation
  - Un plan détaillé de la mission : organisation du travail ; chronogramme ; rôles et répartition des tâches des différents membres de l'équipe ; mécanismes de contrôle de qualité des données et du rapport
  - Les risques de l'évaluation et les mesures prévues pour les atténuer
  
- Rapport final d'évaluation du projet (max. 60 pages sans annexes) composé comme suit :
  - Résumé exécutif (max. 5 pages)
  - Contexte général
  - Présentation du projet : objectifs, contenu, intervenants, logique d'intervention, processus et stratégies de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation, coordination, partenariat, financement, défis rencontrés ...
  - But, objectifs et portée de l'évaluation, critères, questions ...)
  - Méthodologie : méthodes de collecte, d'analyse et de triangulation des données, assurance qualité, processus et gestion de l'évaluation, considérations éthiques, limites et stratégies d'atténuation, échantillonnage
  - Principaux résultats de l'analyse pour les sept critères retenus dans les TdR (pertinence, effectivité, efficacité, impact, durabilité, genre et équité)
  - Conclusions
  - Leçons apprises et bonnes pratiques<sup>10</sup>
  - Recommandations avec une hiérarchisation de la priorité des actions et un ciblage clair de(s) groupe(s) cible(s)

Annexes :

---

<sup>10</sup> Guidance Note N°3 : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---eval/documents/publication/wcms\\_165981.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_165981.pdf)

- Les Termes de Référence de l'évaluation
- Fichiers électroniques complets des données (tenir compte de l'anonymat des données);
- Les outils développés et utilisés pour la collecte des données ;
- Liste des personnes interviewées ;
- Liste des sites visités
- Liste des documents consultés ;
- La matrice d'évaluation

## **12. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT**

---

Les bureaux d'étude souhaitant répondre à cet appel d'offre sont demandés de soumettre une proposition technique et financière à l'UNICEF.

La proposition technique devrait comprendre une présentation du bureau (profil, expertise, travaux réalisés, ressources) une appréciation des TdR, une proposition d'approche et de méthodologie (outils, échantillonnage, considérations éthiques, etc.), un plan de travail (composition de l'équipe, description et répartition des tâches, calendrier des activités), un plan de rédaction du rapport final ainsi que les CV des membres de l'équipe.

La proposition financière comprendra les honoraires et les tâches assignées à chaque membre de l'équipe.

Les modalités de paiement seront soumises aux livrables comme suit :

- Livrable 1 : Rapport technique initial de l'évaluation y compris la méthodologie détaillée ; (20%)
- Livrable 2 : Les outils de collecte et d'analyse des données et le plan de collecte de collecte des données validés par le comité technique (40%) ;
- Livrable 3 : Draft rapport de l'évaluation soumis au comité technique (20%)
- Livrable 4 : Rapports final et documents annexes validée par le comité technique. (20% of valeur du contrat)

## **13. Méthode d'évaluation des propositions**

### **Evaluation des offres :**

L'évaluation des Propositions se déroule en deux temps. L'évaluation de la Proposition technique est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. La proposition financière ne sera ouverte que pour les soumissions qui auront reçu la note technique minimale de 50 sur un score total maximum de 70 points. L'offre financière comptera pour 30.

La proposition technique est évaluée sur la base de sa cohérence aux termes de référence. Les soumissions ayant obtenu une note inférieure à 50 points sont automatiquement éliminées.

#### **a) Aspect technique**

Les offres techniques seront évaluées par une notation sur soixante-dix (70) points en fonction des critères ci-après :

- **Comprehension du TDRs: Maximum 10 points**
  - o Compréhension de la portée, des objectifs, de l'exhaustivité et de la cohérence de la réponse
  - o Correspondance globale entre les exigences de référence et la proposition.
  
- **Approche methodologique: Maximum 20 points**
  - o Qualité de l'approche / méthodologie proposée
  - o Qualité du plan de mise en œuvre proposé, c'est-à-dire la façon dont le consultant entreprendra chaque tâche, et le maintien des calendriers du projet ;
  - o Respect des normes éthiques et identification des problèmes et approches éthiques potentiels pour les surmonter dans le processus de collecte de données pour l'étude
  
- **Capacite technique: Maximum 40 points**
  - o Correspondance entre les exigences minimales de qualification pour le consultant international dans ce mandat et le profil des consultants qui appliquent
  - o L'étendue et la profondeur de l'expérience acquise dans des travaux / tâches antérieurs similaires ;
  - o Expertise avérée dans le déploiement, la supervision et la gestion d'équipes de spécialistes
  - o Expérience avérée dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes ;
  - o Capacité avérée de produire des rapports de qualité en français dans un format attrayant accessible au grand public et aux décideurs ;
  - o Record éprouvé pour livrer des résultats en temps opportun ;
  - o Record éprouvé dans l'application de normes éthiques dans la production de preuves.

### **Maximum Score Technique : 70 Points**

#### **b) Aspect Financier**

Le soumissionnaire devra proposer son offre de prix pour l'ensemble des services énumérés dans la proposition technique. La devise de la proposition est le dollar américain. Le devis financier doit être cacheté et présenté dans une enveloppe séparée. Le coût doit être exhaustif, tout compris et fixe pour toute la durée du contrat.

L'offre financière qui est économiquement la moins-disante recevra un total de 30 points. Les autres propositions recevront des points dans la proportion inverse du prix le plus bas, selon la formule de calcul suivante :

$$\mathbf{30 \text{ points} \times OF1 \div OF2 \text{ ou } OF1 \text{ représente l'offre financière la moins-disante et } OF2 \text{ représente le montant de l'offre financière concernée}}$$

Les dates clés estimées pour la soumission et la sélection des propositions d'évaluation sont les suivantes : Publication du cahier des charges et de la demande de propositions : 21 février 2019 – 14 mars 2019.

## ANNEXE 1 : SOURCES D'INFORMATION (A COMPLETER PAR L'EQUIPE D'EVALUATION)

### 1. Plans, rapports et revues

- UNICEF Haiti Country Programmed Document (CPD) 2017-2021
- Documents de la revue sectorielle protection des enfants
- Rapports annuels de l'UNICEF Haiti (2017 et 2018)
- Rapports annuels des ONG partenaires sur la mise en œuvre
- Proposition de projets acceptés par le bailleur de l'UNICEF
- Rapports de progrès aux donateurs
- Rapports de mission de suivi et évaluation

### 2. Enquêtes, études et évaluations

- Fafo/UNICEF, le placement et le travail domestique des enfants en Haiti 2014 ;
- Analyse des besoins du marché de l'emploi local et des capacités des jeunes adolescents et adolescentes vulnérables, BIT-UNICEF, 2018 ;
- Cartographie des centres de formation professionnelle dans l'Ouest, le Sud et la Grande Anse, Haiti, 2018
- Etude sur les enfants non scolarisés en Haiti, MENFP-UNICEF, 2017
- Etude cap (connaissances- attitudes et pratiques) sur les pratiques familiales essentielles en Haïti (2018)-

### 3. Documents de référence de l'UNICEF sur le suivi et évaluation et l'éthique

- UNEG, Norms and Standards, 2016: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>
- UNEG, Ethical guidelines for evaluations, 2008: <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>
- UNEG, Code of conduct for evaluation in the UN System, 2008: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>
- UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection And Analysis, 2015: [https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT\\_IV-UNICEF\\_Procedure\\_for\\_Ethical\\_Standards.PDF](https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF)
- UNICEF; Ethical Research Involving Children: <https://childethics.com/>
- UNICEF, Quality checklist for evaluation terms of reference and inception reports, 2017: [https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\\_UNEG\\_TOR\\_Checklist\\_updated\\_June\\_2017.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_UNEG_TOR_Checklist_updated_June_2017.pdf)
- UNICEF-Adapted UNEG Evaluation Reports Standards, 2017: [https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\\_adapated\\_reporting\\_standards\\_updated\\_June\\_2017\\_FINAL.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL.pdf)

### 4. Autres

- Matériel audio-visuel produit lors de l'exécution du projet

Signature et date

Jennifer Melton, Chief Child Protection

## **ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE RENDEMENT**